

la cause de la paix dans le monde. Nulle part ailleurs, M. Dag Hammarskjöld a-t-il eu plus de succès qu'au Moyen-Orient.

Quelques mots maintenant de la dernière session régulière de l'Assemblée générale des Nations Unies où j'ai eu l'honneur de diriger la délégation canadienne. Comme bien des questions importantes seront aujourd'hui examinées au cours de ce débat, je me bornerai à un ou deux sujets et à des impressions d'un intérêt spécial pour le Canada.

Force de réserve des Nations Unies

Comme je viens de parler de la Force d'urgence des Nations Unies, il convient que je dise un mot de la Force de réserve des Nations Unies. Les honorables députés savent peut-être qu'à la treizième session de l'Assemblée générale le secrétaire général a présenté une étude succincte des opérations de la FUNU, et en a dégagé un certain nombre d'observations et de principes qui pourront guider les actions futures des Nations Unies quand elles auront à sauvegarder la paix par l'intermédiaire de leurs organismes. Les conclusions du secrétaire général ont reflété le ton des discussions qui avaient eu lieu au sujet de la force armée des Nations Unies en temps de paix, aux deux sessions spéciales d'urgence de l'Assemblée en août 1958 et au cours de la treizième session régulière en septembre 1958.

Au cours de ces discussions, on a d'abord parlé de la possibilité déjà envisagée, de créer une force permanente de réserve ou bien d'affecter des unités nationales bien définies au service dans une Force armée des Nations Unies; ou plutôt on a d'abord parlé de l'opportunité de mettre au point des accords et des projets permettant aux Nations Unies de faire face rapidement à une grande variété de situations possibles, et ensuite du besoin d'un accord au sujet d'une série de principes de base qui régiraient tout organisme des Nations Unies qui pourrait être créé. En appuyant ce point de vue, le besoin de souplesse dans la mise au point d'accords de défense a été souligné d'une façon particulière, par la délégation du Canada, aux deux sessions.

L'été dernier, au cours des réunions du comité des affaires extérieures, j'ai eu l'occasion de passer en revue les efforts tentés pour établir une force pacifique de réserve des Nations Unies qui soit efficace. L'opposition s'est appuyée sur de nombreux arguments, et les problèmes et les difficultés ont été légion. Ils se rapportent principalement à l'inquiétude avec laquelle un certain nombre de pays envisagent les conséquences d'une force de ce genre pour leur souveraineté nationale. D'autres ont envisagé avec hésitation le fardeau financier qu'apporterait le soutien d'une force permanente. D'autres encore doutaient de la possibilité de créer une force permanente capable de faire face aux diverses et imprévisibles situations qui pourraient se présenter. Ce sont des appréhensions légitimes, difficiles, peut-être, à dissiper, et des problèmes pratiques, qu'il ne sera, peut-être pas facile de résoudre complètement.

J'ai l'impression que malgré de nouveaux signes d'inquiétude de la part d'un grand nombre de nations à l'égard du concept d'une force armée prête à toute éventualité, on se rend de plus en plus compte, au sein des pays membres des Nations Unies, malgré l'opposition du bloc soviétique, de la nécessité primordiale de quelque dispositif qui permet-